Rue de Mons 4
Rue de la Culture 18
7011 GHLIN

secretariat@saintlouisghlin.be
www.saintlouisghlin.be

065 / 34 81 62

Règlement de la garderie

Partie 1 : L'organisation au quotidien

L'accueil est organisé tous les jours d'ouverture légale de l'école, du 24 août 2026 au 2 juillet 2027.

Le matin

L'école accueille les enfants dès 6h30 sur le site de la rue de Mons.

A la rue de la Culture, l'accueil commence à 7h30.
Les élèves de l'implantation de la rue de la Culture qui arrivent avant 7h30 sont accueillis rue de Mons. Un rang est organisé vers la rue de la Culture (+/- 400 mètres). Les élèves sont accompagnés d'un membre du personnel de l'établissement.

Le soir

L'école est ouverte jusque 18h au plus tard dans les 2 implantations (sauf le mercredi, uniquement rue de Mons).

La garderie commence 10 minutes après la fin des cours.

Les élèves de l'école primaire qui restent le mercredi après-midi sont pris en charge par l'école des devoirs à la rue de la Culture. Il est cependant nécessaire de s'inscrire une semaine avant, afin de maintenir une bonne organisation.

Nous précisons que l'école des devoirs n'est pas organisée ni gérée par notre établissement. Merci de prendre contact avec eux.

Un rang est organisé le mercredi à 12h15 de la rue de la Culture vers la rue de Mons.

Partie 2 : Règles de vie

- Les accueillant(e)s de chaque implantation rassemblent les enfants sur la cour et les conduisent vers le local garderie.

- Les enfants sont répartis en 2 groupes afin de pouvoir effectuer leurs devoirs dans des conditions qui favorisent un climat de travail. Après le temps consacré aux travaux scolaires (maximum 1 heure), les enfants peuvent aller jouer dans la cour, dans la salle ou dans le local destiné à cet effet. Attention, ce n'est pas une école des devoirs.
- Les enfants, qui le souhaitent, peuvent prendre une collation. Celle-ci est fournie par les parents.

- Du matériel est mis à disposition des enfants :
  - feuilles, crayons, marqueurs
  - BD
  - Quilles, cônes, balles de mousse, mini goals, cerceaux, Crockett, voitures, cubes, Lego, …

- L'accès aux classes **est interdit** aussi bien aux parents qu'aux enfants !

- Le personnel d'encadrement a autorité sur les enfants qui lui sont confiés.

- Enfants et parents doivent témoigner le plus grand respect aux accueillants...

- L'accès à la garderie est autorisé uniquement pour y déposer et/ou y reprendre son (ses) enfant(s).

- La Direction peut refuser l'accès à la garderie en cas de problèmes répétés.

Partie 3 : Contexte institutionnel

Cette organisation est sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur dénommée « ASBL PO écoles primaires et maternelles libres subventionnées » présidée par Monsieur Philippe Poivre, rue de Mons, 4 à 7011 Ghlin.

Cette responsabilité commence dès que l'enfant est déposé dans le local de garderie par l'adulte qui l'accompagne et se termine dès que l'adulte qui reprend l'enfant entre dans le local de garderie.

Le projet d'accueil est soumis à l'approbation de l'ONE.

Responsable du projet : la direction de l'école (065/34 81 62 – saintlouisghlin@gmail.com)

Partie 4 : Encadrement

- Des accueillant(e)s
- Des ALE
- Des instituteurs

Partie 5 : Extra-scolaire

- Des ASBL partenaires :
  - Le Jardin Musical
- Des bénévoles qualifiés :
  - Fabrice M., professeur de gym : Planète cirque

N.B. : ces services ne sont pas une garderie

Partie 6 : P.A.F. des parents

- Avant les cours : La garderie est ouverte dès 6h30 et payante jusque 7h30 : 0.50€
- A partir de 15h30, la garderie est payante.

Il vous est demandé d'acheter une carte de garderies à 10€ (20 cases) ou 20€ (40 cases) directement au secrétariat.
Lors du passage de votre enfant à la garderie, une case sera cochée :

- Le soir : 1 case toutes les 30 minutes
- Le mercredi : 1 case toutes les 30 minutes

Cette carte sera nominative et suivra votre enfant pendant toute sa scolarité dans notre établissement. Elle restera à disposition des surveillants et de l'équipe administrative.

Une fois que la carte est sur le point d'être complète, les surveillants vous en informeront afin que vous puissiez en racheter une directement auprès d'eux ou en passant par le secrétariat.

Il sera impératif d'avoir une carte pour bénéficier du service qui vous est offert, dans le cas où votre enfant serait présent sans carte, celle-ci vous sera vendue directement auprès du surveillant.

La demi-heure entamée est payante !